

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_040**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 6 avril 2022

**OBJET : AFFECTATION DE  
RESULTATS DU BUDGET  
ANNEXE ZI ET ZA 2021**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 8

Votants : 32

**Résultat des votes :**

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ;

**Pouvoirs :** Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe ZI-ZA, les affectations de résultats pour le budget 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZI / ZA				
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	137 011.43 €	159 247.35 €	22 235.92 €
	SECTION INVESTISSEMENT	146 167.35 €	136 879.96 €	-9 287.39 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement	9 287.39 €	0.00 €	-9 287.39 €
	Report en section d'investissement	84 727.43 €	0.00 €	-84 727.43 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>377 193.60 €</b>	<b>296 127.31 €</b>	<b>-81 066.29 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	146 298.82 €	159 247.35 €	12 948.53 €
	SECTION INVESTISSEMENT	230 894.78 €	136 879.96 €	-94 014.82 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>377 193.60 €</b>	<b>296 127.31 €</b>	<b>81 066.29 €</b>
	<b>DEFICIT</b>			<b>-81 066.29 €</b>

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	BUDGET ANNEXE EXTENSION ZI	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020		RESTES A REALISER 2021		
			Dépenses	0.00 €	
<b>INVEST</b>	<b>-84 727.43 €</b>	<b>-9 287.39 €</b>		<b>0.00 €</b>	<b>-94 014.82 €</b>
			Recettes		
<b>FONCT</b>	<b>-9 287.39 €</b>	<b>22 235.92 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>12 948.53 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	12 948.53 €
0 01-DI	reprise résultat inv	94 014.82 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	0.00 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le 25/04/2022

ID : 038-200040111-20220412-22\_040-BF

**SLOW**

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 21 avril 2022,

La Présidente,

Anne LENFANT

